

REGLEMENT DU CRITERIUM HENNUYER 2020



1. Les fondements ...

- Le critérium de tennis hennuyer, avec l'agrément de l'ASSOCIATION FRANCOPHONE DE TENNIS, organise différents critères pour Dames, Messieurs et doubles sous les auspices du comité régional selon les règlements de la F.R.B.T.
- La commission se compose de : Mmes COURTOIS Ariane, DUPONT Christiane, MM FELTZ Michel, FRERE Jean, KOGELS Michel.

2. Convention :

Seuls les tournois organisés par les clubs signataires de la convention 2020 entreront en ligne de compte pour les classements des critères.

3. Catégories pour la saison 2020

Messieurs	
M1*	B-15.1 – A
M2	B0 – B-15
M3	C15.1 – B+2/6
M4	C15.5 – C15.2
M5	C30.3 – C30
M6	C30.6 – C30.4

M35/1*	B0 – A
M35/2	B0 – B-15
M35/3	C15.1 – B+2/6
M35/4	C15.5 – C15.2
M35/5	C30.3 – C30
M35/6	C30.6 – C30.4

M45/1*	B0 - A
M45/2	C15.1 – B+2/6
M45/3	C15.5 – C15.2
M45/4	C30.3 – C30
M45/5	C30.6 – C30.4

M55/1*	C15.1 – A
M55/2	C15.5 – C15.2
M55/3	C30.3 – C30
M55/4	C30.6 – C30.4

M65/1	C30.3 – C30
M65/2	C30.6 – C30.4

Dames	
D1*	B-15 – A
D2	B+4/6 – B-4/6
D3	C15.5 – C15
D4	C30.3 – C30
D5	C30.6 – C30.4

D25/1	B+4/6 – B-4/6
D25/2	C15.5 – C15
D25/3	C30.3 – C30
D25/4	C30.6 – C30.4

D35/1	C15.5 – C15
D35/2	C30.3 – C30
D35/3	C30.6 – C30.4

D45/1	C30.3 – C30
D45/2	C30.6 – C30.4

***Belgian circuit**

- Tableau de qualification dans toutes les catégories de simples en fonction du nombre de participant(e)s sauf pour la plus basse catégorie
- Seuls les joueurs avec les 2 plus hauts classements de chaque catégorie peuvent participer à la catégorie immédiatement supérieure à condition qu'ils jouent dans la leur lors de la même semaine et dans le même tournoi.
- **INSCRIPTIONS POUR LE MERCREDI à minuit (sauf M1 et D1 pour le mardi à minuit).**

DOUBLE MESSIEURS		DOUBLE DAMES		DOUBLE MIXTE	
I	Max. 150 points	I	Max. 90 points	I	Max. 150 points
II	Max. 90 points	II	Max. 60 points	II	Max. 90 points
III	Max. 60 points	III	Max 30 points	III	Max. 60 points
IV	Max. 30 points			IV	Max. 30 points

- Pour la programmation des heures des finales, priorité sera donnée au club ayant enregistré le plus d'inscrits dans la catégorie concernée. Minimum 3 heures entre les 2 finales.
- TETES DE SERIE : à classement égal, obligation de respecter le classement du critérium pour l'établissement de celles-ci. (150 € d'amende au club pour non- respect de ce point).
- PRIX DES INSCRIPTIONS aux tournois du critérium : minimum 8 € + 5 € maximum au 2è tour en simple, 15 € balles comprises à chaque match, 15 € par paire en double.
- En cas de WO, le montant de 15 € est dû et la boîte de balles est à votre disposition au club pendant la durée du tournoi.
- Les participants aux tournois doivent être libres le weekend des finales.
- **Le tournoi doit être clôturé pour le dimanche minuit.**

4. Participation aux compétitions :

Tout joueur ne peut la même semaine jouer que dans deux compétitions se terminant la même semaine dans maximum quatre catégories.

5. W.O.

- Tout joueur inscrit dans un tournoi de simple, par téléphone ou par écrit ou www.aftnet.be, déclaré WO sera suspendu de toutes compétitions jusqu'à paiement de son inscription majorée de 3 € pour frais administratifs.
- Tout joueur déclaré WO ne prendra pas de points pour le classement du critérium dans cette catégorie du tournoi.
- Un supplément de 3 € sera réclamé à tout joueur qui n'aura pas pris connaissance et confirmé son horaire sur www.aftnet.be et ce, pour son premier match.

6. Partenariat

Le critérium sera alimenté par les firmes commerciales et par la redevance de 6 % (en simple et en double).

7. Classement du critérium

- Les séries qui ne comprendront pas quatre inscriptions ou équipes effectives n'entreront pas en ligne de compte pour le classement du critérium.
- Pour le classement final les 8 meilleurs résultats seront pris en considération
- Pour les séries qui comprennent au moins huit inscriptions, les points seront attribués comme suit (classement individuel en doubles) :
 - battus en ¼ de finale : 4 points
 - battus en ½ finale : 6 points
 - battus en finale : 8 points
 - vainqueurs : 10 points

N.B. Les points ci-dessus seront multipliés par un coefficient qui sera obtenu de la manière suivante :

- de 4 à 7 inscrits : 0,5
- de 8 à 15 inscrits : 1
- de 16 à 31 inscrits : 1,2
- de 32 à 63 inscrits : 1,4
- de 64 à 127 : 1,6

8. En cas d'ex aequo au classement final, sera classé premier le joueur ayant obtenu le plus de points dans un tournoi, puis le plus grand nombre de points dans un autre tournoi et ainsi de suite.

9. Une bonification de huit points sera attribuée au joueur ayant participé aux Championnats du Hainaut (dames et messieurs, dames 25, 35, 45 ans - messieurs 35 ans, 45 ans, 55 ans et 65 ans).

Une bonification de huit points sera attribuée pour chaque joueur qui aura participé aux Championnats du Hainaut de doubles messieurs, mixtes et dames. Ce bonus sera ajouté en fin de saison d'été.

10. Nombre de prix attribués dans toutes les catégories aussi bien en simples qu'en doubles lors de la grande fête du Hainaut :

- 2 prix en hiver (Obligation d'avoir pris des points dans minimum quatre tournois en hiver)
- 2 prix en été (Obligation d'avoir pris des points dans minimum cinq tournois en été)

11. Le tour final National du Critérium pour les simples aura lieu cette année au

- Tout joueur déclaré WO lors du tour final national ne pourra être sélectionné pour représenter la région au cours des deux années à venir.
- Participant au Critérium National, les vainqueurs des catégories du critérium d'été en Messieurs II, III, IV, V, VI et Dames II, III, IV, V.

12. Le tour final National du Critérium pour les doubles aura lieu cette année au

Le Masters National de doubles sera réservé aux paires vainqueurs du critérium d'été en Doubles Dames 60 – 30, Doubles Messieurs 90 – 60 – 30 et Doubles Mixtes 90 – 60 – 30

13. Les classements à jour paraîtront le mercredi dans « **L'AVENIR** », compte tenu de l'avancement des tournois et sur le site internet du Hainaut : www.aft-hainaut.be.

14. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés sans appel par le comité.

15. La remise des prix du critérium hennuyer aura lieu le samedi 14 novembre 2020 à l'Auditorium Abel DUBOIS, rue du Gouvernement, 15 – 7000 MONS.

16. Attribution du titre de champion(ne) des critères hiver et été (addition des points gagnés dans toutes les catégories confondues : jeunes et adultes).

Trois prix seront attribués : **1^{er} prix : 300 € - 2^{ème} prix : 200 € - 3^{ème} prix : 100 €**

Approuvé par le Comité Régional du Hainaut
Secrétaire : A. COURTOIS
Président : J. DAUGE